

APPEL À CANDIDATURES 2025

SCÈNE TRAD'ACTUELLE

Dispositif porté par le Festival Villes des Musiques du Monde, la FAMDT, et le Collectif Musiques et Danses du Monde en Île-de-France dans le cadre du MaMA festival - Music & Convention.



MaMA
music & convention

15 & 16 Octobre 2025

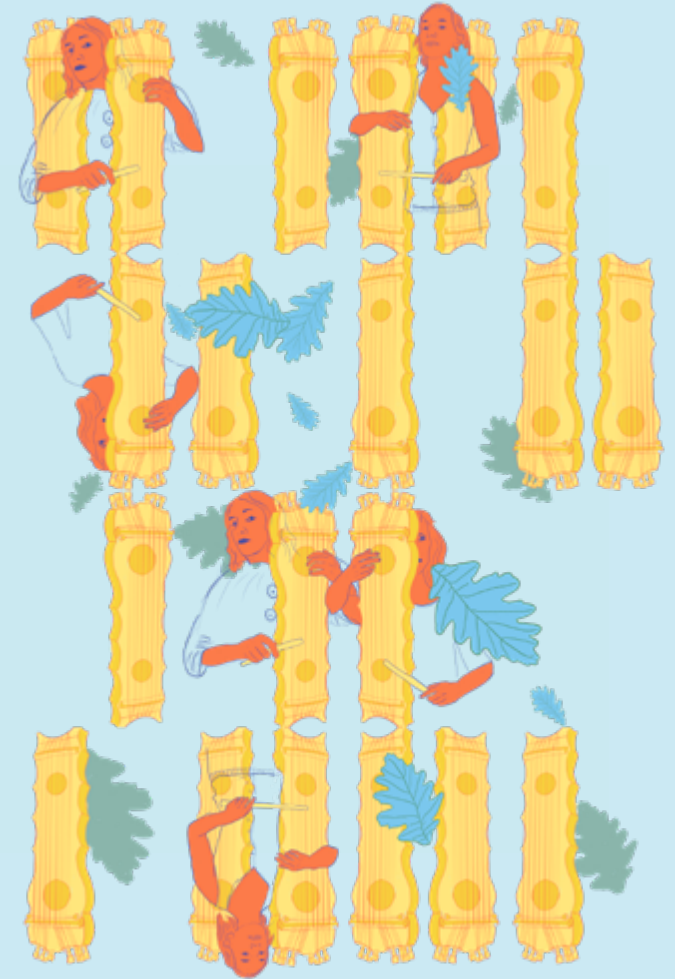
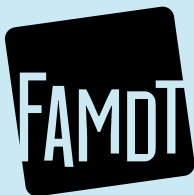


Illustration © Morgan Guicquero



Dossier de candidature avant le **27 août 2025 à 00h**
L'ensemble des documents sont à envoyer par mail à :
alban.cogrel@famdt.com

Objectifs de l'appel à candidature

La FAMDT s'associe au [festival Villes des Musiques du Monde](#) (adhérent de la FAMDT) et au [Collectif des Musiques et Danses du Monde en Île-de-France](#) (relai territorial de la FAMDT) pour proposer **dans le cadre du MaMA music & convention, un plateau autour des musiques trad'actuelles¹.**

Depuis de nombreuses années la FAMDT travaille et soutient la réflexion autour du concept des « Musiques d'ICI » à la fois pour mettre l'accent sur les productions musicales issues des diasporas présentes sur le territoire national (au travers du [Prix des Musiques d'ICI](#)) mais également interroger comment les répertoires bretons, auvergnats, provençaux, corses s'enracinent et s'hybrident. Il s'agit de mettre en vitrine cette scène musicale en ébullition qui signe un renouveau des musiques traditionnelles et nous rappelle que la tradition est une invention permanente.

L'appellation « Musiques d'ICI » englobe bien ce double mouvement et toutes ces géographies des musiques de France. Une terminologie intéressante qui permet de s'éloigner des catégories pour envisager des collaborations nouvelles avec les diversités musicales.

Cet appel à candidature donnera lieu à une soirée dédiée proposant d'initier un parcours de showcases consacrés à la scène des musiques trad'actuelles¹, pour deux équipes artistiques.

Il s'agit pour la FAMDT de **valoriser, soutenir les artistes issu-es des musiques populaires de tradition orale, mettre en exergue leurs créations, leurs audaces, leurs rencontres artistiques, la diversité des courants musicaux qu'ils et elles traversent et l'inventivité des nouvelles géographies sonores.** Nous souhaitons aussi mettre en lumière et faire converger ce double mouvement musical des musiques d'ICI, constitutif plus que jamais de la production musicale de la France d'aujourd'hui.

Il s'agit bien dans cet appel à candidatures qui s'inscrit pleinement dans le cadre du MaMA Music & Convention, de pouvoir sensibiliser et mettre en vitrine l'existence du creuset émergent du secteur des musiques et danses traditionnelles du domaine français, pour offrir de la visibilité aux artistes de notre réseau et à leurs créations dans le champ des musiques traditionnelles afin qu'elles soient entendues, vues et identifiées par des professionnel·les du secteur, des programmeur·rices « généralistes », dans un espace qui mobilise l'ensemble de la filière musicale et du champ professionnel.

MaMA Music & Convention

Le MaMA Music & Convention se tiendra les 15, 16 et 17 octobre dans le 18^e arrondissement de Paris, dans les lieux emblématiques des quartiers Pigalle / Montmartre / Goutte d'Or. Ce salon d'envergure internationale accueille plus de 10 000 professionnel·les et rassemble l'ensemble de la filière des musiques.

Plus d'infos >>> www.mama-musicandconvention.com

¹La notion de « musiques trad'actuelles » reste un terme « communicationnel » qui n'est pas encore partagé. Nous renvoyons vers le champ des « musiques actuelles nourries des musiques populaires européennes, dans toute leur diversité ».

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Les engagements de la FAMDT

1. La FAMDT s'engage à transmettre l'ensemble des propositions de ses adhérent-es à l'équipe de programmation du festival Villes des Musiques du Monde et au Collectif des Musiques et Danses en Île-de-France qui opéreront les choix de programmation au regard de la thématique du festival.
2. La FAMDT, en coproduction avec le festival Villes des Musiques du Monde et le Collectif des Musiques et Danses en Île-de-France, prendra en charge le théâtre en ordre de marche, le salaire d'un-e technicien-ne sur place, le backline, les droits d'auteurs, les frais d'approche des artistes (transport, hébergement, repas) ainsi que les cachets des artistes sur la base de la convention collective de référence.
3. Les frais du producteur-trice ne seront pas pris en charge.
4. La FAMDT, en accord avec les producteur-trices des projets concernés, prendra des initiatives en matière de communication et sollicitera les diffuseur-euses. Elle créera un document permettant de promouvoir les deux spectacles, utilisera ses propres outils de communication.

LES DÉLAIS

Merci d'envoyer votre dossier et l'ensemble des documents
avant le **27 août à minuit par email**
à alban.cogrel@famdt.com

LES CONDITIONS À REMPLIR

- Le projet artistique devra s'inscrire dans la mouvance de la nouvelle scène trad'actuelle ;
- Le projet devra être porté par un-e adhérent-e de la FAMDT ;
- Les concerts se dérouleront le jeudi 16 octobre prochain (sous réserve de changement, dans le cadre du festival Villes des Musiques du Monde) ;
- Le spectacle devra avoir été créé dans les trois dernières années ;
- Il devra être accompagné par une structure professionnelle ;
- Les artistes devront être professionnel-les (leur activité artistique est leur activité principale).

LES PIÈCES À FOURNIR POUR CANDIDATER

- Le producteur-rice devra fournir un dossier comportant une présentation du projet artistique, la présentation du producteur-rice et ses coordonnées, des liens vers des fichiers audio, des liens vers des fichiers vidéo (site de l'artiste, YouTube, Dailymotion ou autre), au moins une photo de qualité professionnelle (300 dpi) ;
- Pour la réussite de l'opération le producteur-trice mobilisera les professionnel-les (diffuseurs, médias) par tous les moyens à sa connaissance ;
- Un producteur-rice pourra présenter plusieurs projets.